



UNIVERSITÉ
EUROPÉENNE
DE BRETAGNE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 4 mars 2013

Délibération n°2013-06

Rattachement de l'UEB à l'inspection mutualisée santé et sécurité au travail du MESR

Vu l'article 5-1 du décret 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique.

Vu l'arrêté modifié du 30 juillet 2003 fixant les conditions de rattachement à l'inspection mutualisée du MESR.

Vu les courriers du MESR DGRHC1-3 N° 328 du 9/01/2012 et 0002 du 11/01/2013.

Exposé des motifs :

En vertu du décret ci-dessus, faisant notamment obligation aux établissements de nommer un inspecteur santé et sécurité au travail, les établissements de l'enseignement supérieur ont la possibilité de bénéficier des services d'inspecteurs santé et sécurité rattachés à l'IGAENR qui garantit leur indépendance.

Proposition :

Conformément à la réglementation il est proposé aux membres du conseil d'administration le rattachement de l'UEB à l'inspection santé et sécurité au travail rattachée au MESR.

Nombre de membres en exercice	:
Votants :	25
Ne prennent pas part au vote :	0
Pour :	25
Contre :	0
Abstentions :	0

Délibération adoptée

Visa du Président :

Pièces jointes au présent document : néant

Transmis au Recteur Chancelier des universités le